

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 001 /PR/97

**Relative à la Ratification de l'Accord de Crédit ITF 030 CD
Signé entre la République du Tchad et l'Association
Internationale de Développement (IDA) le 03 Juillet 1997
pour le financement du Second Programme d'Ajustement Structurel**

Vu la Constitution;

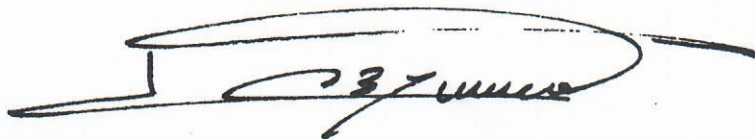
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 04 Juillet 1997;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

Article 1. - Est ratifié l'Accord de Crédit ITF N° 030 CD d'un montant de dix huit (18) millions DTS soit environ vingt cinq (25) millions de dollars E.U signé à Washington le 03 Juillet 1997 entre la République du Tchad et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Second Programme d'Ajustement Structurel.

Article 2. - La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le 17 JUILLET 1997.....



IDRISS DEBY